

**Province de Québec
Municipalité de Sainte-Béatrix
MRC de Matawinie**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Béatrix tenue à l'Hôtel de Ville, le 11 décembre 2023, à compter de 20 :02 heures, sous la présidence de monsieur Daniel Arbour, maire.

Sont présents :

M. et Mmes : Denis Ayotte : conseiller # 1
Sylvie Roberge : conseillère # 2
Roger Lasalle : conseiller # 3
Marc-André Bourbonnais : conseiller # 4
Jean Grégoire : conseiller # 6

Absent : Édith Loyer : conseillère # 5

La directrice générale et greffière-trésorière Mme Mélissa Charette agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1- Ouverture de la séance

Ouverture de la séance et constatation de la régularité de l'assemblée avec 5 membres présents. Le président de l'assemblée, monsieur le maire Daniel Arbour, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

3- Adoption et suivi du procès-verbal

4- Période de demandes verbales

5- Administration

- 5.1 Approbation des comptes payables et payés
- 5.2 Dépôt - Déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires
- 5.3 Calendrier des séances 2024
- 5.4 Adhésion FQM 2024
- 5.5 Bélanger et Sauvé – Proposition pour entente forfaitaire 2024
- 5.6 Chutes Monte-à-Peine - Adoption des prévisions budgétaires et de la quote-part 2024
- 5.7 Vacances des fêtes - Fermeture de l'hôtel de ville du 25 décembre 2023 au 5 janvier 2024 inclusivement
- 5.8 Programmation des travaux de la TECQ 2019-2023 – Dossier 1162020
- 5.9 Fonds de la ruralité – Transfert de dépenses au montant de 3 455.10\$ pour achat de poteaux et filets au terrain de balle
- 5.10 Fonds de parcs et terrains de jeux – Transfert de dépenses au montant de 2 848.12\$ pour achat de filet de la patinoire et portion restante des filets au terrain de balle
- 5.11 Fonds de parcs et terrains de jeux – Transfert de dépenses au montant de 6 627.10\$ pour achat de gradins au terrain de balle (portion non-subventionnée par le FRR-2)

6- Travaux publics

- 6.1 Centre du ponceau Courval - Autorisation de paiement pour achat de ponceaux pour le rang Sainte-Agathe - 13 613.96\$
- 6.2 MTQ - Permission de voirie et entente d'entretien pour 2024
- 6.3 Municipalité de Saint-Côme – Augmentation du coût de déneigement 2023-2024 pour le chemin du lac Priscault

- 7- **Sécurité publique**
- 7.1 Proposition pour embauche de 2 nouveaux pompiers
 - 7.2 Hétu-Bellehumeur architectes inc. – Autorisation de paiement #2 pour le dossier de la nouvelle caserne incendie – 141 476.74\$
 - 7.3 FNX-Innov inc. – Autorisation de paiement #1 pour relevés topographiques de la nouvelle caserne et paiement #2 dans le cadre de l'étude géotechnique et caractérisation environnementale Phase II – 30 445.39\$
 - 7.4 Autorisation d'aller en appel d'offres pour la construction d'une nouvelle caserne incendie
- 8- **Urbanisme et environnement**
- 8.1 Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueduc, d'eaux usées – Novembre 2023
 - 8.2 Demande de lotissement pour le lot 5 961 365 – Avenue Mont-Laliberté - Frais de parcs et de terrains de jeux
 - 8.3 Demande d'autorisation pour nouveaux noms de rue - Côte Eugénie Est et Côte Eugénie Ouest
 - 8.4 Excavation Jérémy Forest inc. – Autorisation de paiement #2 pour mise aux normes des postes de pompage – 468 416.77\$ (TECQ 2019-2023)
 - 8.5 Embauche de Didier Ricard-Tremblay au poste de Directeur du service de l'urbanisme
 - 8.6 Réal Huot inc. – Autorisation de paiement pour achat de matériel pour les aqueducs – 6 650.77\$
 - 8.7 Hélène Doyon Urbaniste conseil – Autorisation de paiement pour activités réalisées du 1^{er} juillet au 17 novembre 2023 – 18 965.13\$
 - 8.8 EMS Infrastructures inc. - Autorisation de paiement #2 pour surveillance des travaux dans le dossier de mise aux normes des postes de pompage – 16 638.49\$ (TECQ 2019-2023)
 - 8.9 EMS Infrastructures inc. – Autorisation de paiement pour étude visant la stabilisation du barrage du Lac Miro – 8 048.25\$
- 9- **Culture et loisirs**
- 10- **Varia**
- 11- **Période de questions**
- 12- **Levée de la séance**

292-12-23

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

- 3- **Adoption et suivi du procès-verbal**
- 4- **Période de demandes verbales**
- 5- **Administration**
 - 5.1 **Dépôt de la liste des dépenses incompressibles et par délégation et autorisation des dépenses mensuelles du conseil**

ATTENDU QUE le conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, des dépenses du conseil et de la délégation des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu de la liste remise au conseil municipal ;

293-12-23 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des dépenses mensuelles du conseil du mois de novembre.

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante ;

Liste des montants	
Chèques émis durant le mois	204 365.15 \$
Prélèvements automatiques	50 348.59 \$
Salaires	57 193.73 \$
Chèques à émettre	120 310.78 \$
TOTAL	432 218.25 \$

ADOPTÉE

5.2 Déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires

Dépôt La directrice générale/greffière-trésorière dépose les déclarations des intérêts pécuniaires de 6 élus.

5.3 Calendrier des séances 2024

294-12-23 **SUR PROPOSITION** de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le calendrier des séances 2024.

Lundi 22 janvier 2024	20 heures
Lundi 19 février 2024	20 heures
Lundi 18 mars 2024	20 heures
Lundi 15 avril 2024	20 heures
Lundi 13 mai 2024	20 heures
Lundi 10 juin 2024	20 heures
Lundi 15 juillet 2024	20 heures
Lundi 19 août 2024	20 heures
Lundi 16 septembre 2024	20 heures
Mardi le 15 octobre 2024	20 heures
Mardi 12 novembre 2024	20 heures
Lundi 16 décembre 2024	20 heures

ADOPTÉE

5.4 Adhésion FQM 2024

295-12-23 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler l'adhésion à la Fédération québécoise des Municipalités pour l'année 2024.

ADOPTÉE

5.5 Bélanger et Sauvé – Proposition pour entente forfaitaire 2024

Renouvellement de l'entente forfaitaire relativement à l'accès aux ressources juridiques du cabinet Bélanger Sauvé :

- ATTENDU QUE

la municipalité souhaite maintenir l'entente de services forfaitaires qui existe présentement avec le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette ;
- ATTENDU QUE

dans cette perspective, le procureur de la municipalité, nous a fait parvenir une proposition, datée du 23 octobre 2023, valide pour toute l'année 2024 ;
- ATTENDU QUE

cette proposition fait état des services juridiques suivants, mis à la disposition de la municipalité moyennant une charge forfaitaire :

➤ Les communications téléphoniques avec la municipalité, qu'il s'agisse du maire ou du directeur général et des inspecteurs et ce, dans quelque dossier que ce soit impliquant la municipalité, qu'il s'agisse de dossiers généraux ou de dossiers spécifiques ;

➤ Toute opinion verbale fournie par l'un des avocats du cabinet, dans les domaines courants, qui n'impliquent pas l'analyse de documents ou de dispositions légales ou jurisprudentielles particulières ;

➤ La préparation du rapport annuel auprès de vos vérificateurs, en conformité avec les dispositions du code municipal et la pratique établie entre l'ordre des comptables agréés et le Barreau du Québec ;

➤ Le support légal requis par le personnel de la municipalité en période électorale, incluant l'accès à un avocat du bureau à l'occasion de la journée du vote par anticipation et lors de la tenue du scrutin ;

➤ Tout autre service mineur dans le domaine juridique suivant la pratique habituelle qui existe dans le cadre d'une entente de ce type (forfaitaire), tel que référence à des documents ou informations relatives à des points sur lesquels nous croyons qu'il y a intérêt à attirer l'attention de la municipalité, incluant la transmission de certains textes, lorsqu'ils sont disponibles.
- ATTENDU QU'

il appert que cette proposition est avantageuse pour la municipalité ;
- ATTENDU QUE

le directeur général atteste que les crédits nécessaires sont disponibles à même le fond général de la municipalité.

296-12-23

POUR CES MOTIFS, SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

- QUE

le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit ;
- QUE

la municipalité retienne la proposition de services du cabinet Bélanger Sauvé de Joliette relativement à l'entente de type forfaitaire mensuel, telle que décrite dans l'offre du 23 octobre 2023 pour un montant de 200,00\$ par mois et ce, pour toute l'année 2024, déboursés et taxes en sus.

ADOPTÉE

5.6 Chutes Monte-à-Peine - Adoption des prévisions budgétaires et de la quote-part 2024

297-12-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les prévisions budgétaires de la Régie Intermunicipale du Parc Régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles ainsi que le montant de la quote-part 2024 tel que présenté dans l'extrait de procès-verbal #23-11-111 de la régie.

ADOPTÉE

5.7 Vacances des fêtes - Fermeture de l'hôtel de ville du 25 décembre 2023 au 5 janvier 2024 inclusivement

298-12-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser fermeture de l'hôtel de ville du 25 décembre 2023 au 5 janvier 2024 inclusivement pour les vacances hivernales.

ADOPTÉE

5.8 Programmation des travaux de la TECQ 2019-2023 – Dossier 1162020 – Version 3

ATTENDU QUE La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

299-12-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de

recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

5.9 Fonds de la ruralité – Transfert de dépenses au montant de 3 455.10\$ pour achat de poteaux et filets au terrain de balle

- CONSIDÉRANT QU'** un montant de 3 455.10\$ est disponible dans notre compte « Fonds – Ruralité » et que ce compte doit être fermé ;
- CONSIDÉRANT QUE** nos vérificateurs ont demandé d'attribuer ce montant à un projet puisque le projet initial auquel était attribué ce montant est maintenant terminé ;

300-12-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'utilisation de ce montant pour l'appliquer sur l'achat et l'installation de nouveaux poteaux et filets au terrain de balle à Clôture Jalbert (9239-2513 Qc Inc)

- QUE** le montant de 3 455.10\$ soit transféré du Fonds ruralité à notre compte courant pour être appliqué sur la dépense de la facture 21165-CORR.

ADOPTÉE

5.10 Fonds de parcs et terrains de jeux – Transfert de dépenses au montant de 2 848.12\$ pour achat de filet de la patinoire et portion restante des filets au terrain de balle

301-12-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser de prendre 2 848.12\$ dans le Fonds de parcs et terrains de jeux pour l'appliquer sur la portion restante des filets au terrain de balles ainsi que pour l'achat de filets protecteur à la patinoire, tel que recommandé par les assurances.

- QUE** le montant de 2 848.12 \$ soit transféré du Fonds de parcs et terrains de jeux à notre compte courant pour être appliqué sur la dépense mentionnée ci-dessus.

ADOPTÉE

5.11 Fonds de parcs et terrains de jeux – Transfert de dépenses au montant de 6 627.10\$ pour achat de gradins au terrain de balle (portion non-subventionnée par le FRR-2)

CONSIDÉRANT QUE une des recommandations des assurances était de remplacer les estrades au terrain de balle ;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été réalisé dans le cadre du FRR-2 et que la municipalité assume une partie des coûts ;

302-12-23

SUR PROPOSITION du M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser de prendre 6 627.10\$ dans le Fonds de parcs et terrains de jeux pour l'appliquer sur la portion du projet des gradins au terrain de balle, pour couvrir la partie assumée par la municipalité.

QUE le montant de 6 627.10 \$ soit transféré du Fonds de parcs et terrains de jeux à notre compte courant pour être appliqué sur la dépense mentionnée ci-dessus.

ADOPTÉE

6- Travaux publics

6.1 Centre du ponceau Courval - Autorisation de paiement pour achat de ponceaux pour le rang Sainte-Agathe - 13 613.96\$

303-12-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture à Centre du ponceau Courval au montant de 13 613.96\$ pour l'achat de ponceaux.

ADOPTÉE

6.2 MTQ - Permission de voirie et entente d'entretien pour 2024

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Béatrix doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (ci-après nommé « Ministère ») ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Béatrix doit obtenir une permission de voirie du Ministère pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère ou conclure une entente d'entretien avec le Ministère ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Béatrix est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Béatrix s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises ou des ententes d'entretien conclues avec le Ministère ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Béatrix s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original.

304-12-23

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Sainte-Béatrix demande au Ministère de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2024 et qu'elle autorise Mme Mélissa Charette à signer les permissions de voirie et les ententes d'entretien pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de

l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; puisque la Municipalité de Sainte-Béatrix s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie et des ententes d'entretien conclues.

De plus, la Municipalité de Sainte-Béatrix s'engage à demander la permission requise, chaque fois qu'il sera nécessaire.

ADOPTÉE

6.3 Municipalité de Saint-Côme – Augmentation du coût de déneigement 2023-2024 pour le chemin du lac Priscault

305-12-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la hausse du coût du déneigement par la Municipalité de Saint-Côme pour dégager l'accès au Lac Priscault sur une longueur de 1.6 kilomètre au montant de 4 840\$ / km pour un montant de 7 744\$ pour l'hiver 2023-2024.

ADOPTÉE

7- Sécurité publique et civile

7.1 Proposition pour embauche de 2 nouveaux pompiers

306-12-23

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la proposition du chef pompier pour embaucher 2 nouveaux pompiers, dont M. Émile Nicole qui a sa formation « Pompier 1 » complétée et M. Bruno Héroux qui sera un pompier non-formé pour la première année, tous deux résidents de Sainte-Béatrix.

ADOPTÉE

7.2 Hétu-Bellehumeur architectes inc. – Autorisation de paiement #2 pour le dossier de la nouvelle caserne incendie – 141 476.74\$

307-12-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement #2 à Hétu-Bellehumeur architectes inc. au montant de 141 476.74\$ pour le dossier de la nouvelle caserne.

ADOPTÉE

7.3 FNX-Innov inc. – Autorisation de paiement #1 pour relevés topographiques de la nouvelle caserne et paiement #2 dans le cadre de l'étude géotechnique et caractérisation environnementale Phase II – 30 445.39\$

308-12-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement #1 pour les relevés topographiques de la nouvelle caserne et le paiement #2 dans le cadre de l'étude géotechnique et caractérisation environnementale Phase II au montant de 30 445.39\$

ADOPTÉE

7.4 Autorisation d'aller en appel d'offres pour la construction d'une nouvelle caserne incendie

309-12-23

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que les démarches pour aller en appel d'offres pour la nouvelle caserne incendie puisse débuter.

ADOPTÉE

8-

Urbanisme et mise en valeur du territoire

8.1 Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs, d'eaux usées – Novembre 2023

Dépôt

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueduc et d'eaux usées du mois de novembre 2023.

8.2 Demande de lotissement pour le lot 5 961 365 – Avenue Mont-Laliberté - Frais de parcs et de terrains de jeux

310-12-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de prendre la portion des frais de parcs et de terrains de jeux en argent au montant de 4 365\$ suite à la demande de permis de lotissement pour le lot 5 961 365 sur l'avenue Mont-Laliberté.

ADOPTÉE

8.3 Demande d'autorisation pour nouveaux noms de rue - Côte Eugénie Est et Côte Eugénie Ouest

311-12-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de nouveaux noms de rues : Côte Eugénie Est et Côte Eugénie Ouest. Ces rues privées sont sur les lots 6 556 166 et 6 556 167.

ADOPTÉE

8.4 Excavation Jérémy Forest inc. – Autorisation de paiement #2 pour mise aux normes des postes de pompage – 468 416.77\$ (TECQ 2019-2023)

312-12-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à Excavation Jérémy Forest au montant de 468 416.77\$ pour le décompte #2 relatif à la mise aux normes des postes de pompage d'égout. Que l'argent soit pris dans la TECQ 2019-2023.

ADOPTÉE

8.5 Embauche de Didier Ricard-Tremblay au poste de Directeur du service de l'urbanisme

313-12-23

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'embauche de M. Didier Ricard-Tremblay au poste de Directeur du service de l'urbanisme aux conditions établies entre les parties.

ADOPTÉE

8.6 Réal Huot inc. – Autorisation de paiement pour achat de matériel pour les aqueducs – 6 650.77\$

314-12-23 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à Réal Huot inc au montant de 6 650.77\$ pour l'achat de matériel pour les aqueducs.

ADOPTÉE

8.7 Hélène Doyon Urbaniste conseil – Autorisation de paiement pour activités réalisées du 1^{er} juillet au 17 novembre 2023 – 18 965.13\$

315-12-23 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de 18 965.13\$ à Hélène Doyon Urbaniste conseil pour les activités réalisée du 1^{er} juillet au 17 novembre 2023.

ADOPTÉE

8.8 EMS Infrastructures inc. - Autorisation de paiement #2 pour surveillance des travaux dans le dossier de mise aux normes des postes de pompage – 16 638.49\$ (TECQ 2019-2023)

316-12-23 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à EMS Infrastructures inc. au montant de 16 638.49 \$ pour le paiement #2 dans le dossier de mise aux normes des postes de pompage. Que l'argent soit pris dans la TECQ 2019-2023.

ADOPTÉE

8.9 EMS Infrastructures inc. – Autorisation de paiement pour étude visant la stabilisation du barrage du Lac Miro – 8 048.25\$

317-12-23 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à EMS Infrastructures (Dossier S21-148) pour la réalisation d'un rapport d'estimation Classe D du barrage Miro au montant de 8 048.25\$.

ADOPTÉE

9- Culture et loisirs

10- Varia

11- Période de questions

Le maire répond aux questions des citoyens.

12- Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé.

318-12-23 **SUR PROPOSITION** de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 21h00.

ADOPTÉE

Je, Daniel Arbour, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la directrice générale et greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 55.3 L.C.V

Daniel Arbour
Maire

Mélissa Charette
Directrice générale et greffière-trésorière